

**n° 7**

**REGARDS AFRICAINS  
SUR LA PAUVRETÉ  
EN FRANCE**

**Coumba FALL, Makhtar N'DAO  
Pezi KUYOWA  
1988-1989**

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer  
38, rue Saint Sabin  
75011 Paris  
tel/fax : 01 48 06 48 86  
diffusion@eclm.fr  
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,  
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.  
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

Fondation pour le Progrès de l'Homme

---

INODEP-France  
avec la collaboration  
de la Caisse d'Allocations  
Familiales de l'Yonne

REGARDS AFRICAINS  
SUR LA PAUVRETE  
EN FRANCE

*Mémoire d'un séjour dans l'Yonne  
octobre 1988 à juin 1989*

Coumba FALL, Makhtar N'DAO (Sénégal), Pezi KUYOWA (Zaire)

Document de travail FPH n° 7



## Introduction

### **« COMMENT, MALGRE TANT DE MOYENS FINANCIERS, EXISTE-T-IL ENCORE TANT DE PAUVRES EN FRANCE ? »**

« Regards Africains... » Titre étonnant ! Alors que tant d'organismes français se penchent en permanence sur le problème de la pauvreté en France, on ne s'attend pas à ce que des agents de développement africains (un Sénégalais, une Sénégalaise et un Zaïrois) viennent « regarder » et analyser la pauvreté dans un département comme l'Yonne. Les Européens sont en effet plus ac-coutumés à poser leur regard sur l'Afrique que le contraire.

Le fait que les pays industrialisés ne soient pas en mesure de faire face aux problèmes de l'exclusion constitue un des scandales de notre temps. Familles en difficulté, chômage, perte de logement, immigration, handicaps de toutes sortes sont autant de causes d'exclusion qui entraînent marginalisation, rupture des liens sociaux, perte d'autonomie, etc.

Les travaux menés par l'INODEP (réseau d'éducation populaire en pays industrialisés) dans le cadre de son programme « regards africains sur la pauvreté en France » analysent bien ces phénomènes d'exclusion et les différents remèdes mis en place pour essayer de les résoudre. Et pourtant !... La pauvreté continue.

Pour la Fondation, l'expérience de la venue de ces amis africains est riche en enseignements à plus d'un titre.

La première interrogation des Africains en arrivant dans l'Yonne a été : « Comment, avec tant de moyens financiers, existe-t-il encore tant de pauvres en France ? ».

C'est justement parce que nous nous posons la même question que nous nous sommes dits que nous ne savions pas y faire. Mais alors qui sait ? Peut-être, avons nous pensé avec l'INODEP, des gens dont la pauvreté constitue la préoccupation courante de la vie professionnelle : des Sénégalais, des Zaïrois...

Les résultats de ce travail n'apportent pas de révélations fracassantes. Mais ils nous rappellent à point nommé que la manière dont on aborde la pauvreté peut être aussi la manière dont on la perpétue. Les moyens pour gérer la pauvreté peuvent être aussi bien un élément de la solution ou un élément du problème. Et à travers cette réflexion sur la prise en charge de la pauvreté, on retrouve les mêmes dysfonctionnements de nos sociétés qu'en matière de santé, d'urbanisme, etc.

Les Africains ont été très fortement frappés par le fait qu'une assistante sociale, en France, n'habite pas le quartier dans lequel elle travaille. Pour eux, nous avons préféré le rapport travailleur social/client au rapport d'individu à individu. Sans doute avons-nous mille arguments pour justifier cet état de fait.

Mais le regard brut qu'ils ont porté sur notre manière de vivre et nos institutions nous conduit à nous interroger plus largement sur deux questions :

- celle des rapports entre Etat et société, sur les modes d'intervention publique en général ;
- celle de l'aptitude réelle d'une société à partir de ce que les gens ont et pas seulement de ce dont ils manquent.

Autant de raisons pour la FPH de se féliciter du travail effectué par l'INODEP et ses partenaires, et de désirer partager cette expérience avec d'autres. Elle le fait notamment dans le cadre de son programme « Lutte contre l'exclusion ». A titre d'information, nous donnons en annexe, un document récent (fin 1990) présentant ce programme dit « LEX ».

Pierre Calame  
Gérard Eloy

# REGARDS AFRICAINS SUR LA PAUVRETE EN FRANCE

## SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
I. INTRODUCTION .....	4
II. LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION OU D'AIDE.....	7
III. PROTECTION DE L'ENFANCE .....	18
IV. LA « GESTION » DE LA PAUVRETE.....	31
V. INITIATIVES DE SOLIDARITE .....	39
VI. QUEL TRAVAIL SOCIAL ? AVEC QUELS PARTENAIRES ? .....	42

## **REGARDS AFRICAINS SUR LA PAUVRETE EN FRANCE**

### **LISTE DES MOTS-CLES**

Pauvreté – précarité – handicap – difficulté(s)

Ressources – revenus – R.M.I.

Logement

Emploi

Protection de l'Enfance – placement

Tutelle

Dignité

Solidarité – aide – entraide

Lien social – insertion

Travail(leur) social

Allocation(s) – Prestation(s)

Etat – institutions – associations

Populations du Nord et populations du Sud

## REGARDS AFRICAINS SUR LA PAUVRETE EN FRANCE

### PREAMBULE

Le projet est né d'un double constat :

– Au Nord, et particulièrement en France, depuis quelques années, la persistance, voire le « redéploiement » de la pauvreté, contraignent les pouvoirs publics d'une part, les professionnels et les militants d'autre part, à s'interroger sur la pertinence de leurs pratiques.

– Au Sud, et particulièrement en Afrique noire francophone, depuis une vingtaine d'années, dans le cadre de projets d'action sociale et de développement, de nombreuses et riches expériences sont menées en matière de lutte contre la pauvreté, et une expertise locale s'est constituée, compétente et motivée.

D'où l'idée : à l'heure où le Nord tente de faire le point et tâtonne quant aux stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre « sa » pauvreté, pourquoi ne pas faire appel à l'expertise du Sud en la matière ?

Et inviter des agents de développement africains francophones en tant qu'intervenants extérieurs chargés d'expertiser les systèmes de solidarité mis en place en France ?

Entre octobre 1988 et juin 1989, 3 agents de développement africains (une Sénégalaise, un Sénégalais et un Zaïrois) ont vécu à Auxerre, avec pour objectif : observer et analyser les stratégies que les institutions et les associations sociales et humanitaires développent face à la pauvreté.

Ainsi que les stratégies que les populations pauvres adoptent par rapport aux programmes et aux services que leur proposent les structures qui s'occupent de la pauvreté en France, et plus particulièrement dans l'Yonne.

Grâce à la collaboration des institutions et des associations locales (en particulier la CAF, la DSD, la DASS, l'UDAF, le Secours Catholique, le Secours populaire, etc), les 3 experts ont mené leur investigation :

- en s'impliquant dans certains programmes et activités,
- en rencontrant directement la population,

– en confrontant les résultats et les impressions tirés de leur recherche avec les travailleurs sociaux locaux d'une part, et avec l'équipe de chercheurs d'I.F. (INODEP-FRANCE), l'organisme de formation et de recherche qui a conçu ce projet (avec le soutien de la Fondation pour le Progrès de l'Homme).

Ces 3 experts-praticiens introduisent ci-après leur travail par quelques notes rédigées collectivement.

## **I. INTRODUCTION**

Pendant 6 mois, de septembre 1988 à mars 1989, nous avons essayé avec les partenaires sociaux du département de l'Yonne, d'aborder le problème de la pauvreté qui depuis quelques années prend une grande ampleur en France.

Il nous a été difficile, dans un premier temps, d'accepter que des personnes vivaient dans la misère la plus sombre en France, malgré tout le dispositif technique et financier mis en place.

Certes, nous avons déjà rencontré, lors de notre bref séjour à Paris, des clochards dans le métro ; mais cela ne nous avait pas trop choqué, car nous l'avions assimilé trop vite à la mendicité dans nos pays.

Il nous a fallu, avec l'aide, précieuse, des services sociaux de nos partenaires dans l'Yonne, pénétrer les réalités de l'existence d'un pauvre en France, pour nous convaincre que si être pauvre en Afrique est non seulement dû au manque de revenu, mais aussi et surtout, au manque de lien social, il n'en est pas de même en France.

Ainsi, nous avons, nous aussi, étonné nos interlocuteurs lorsque, après avoir écouté le récit d'un « cas social », nous avons remarqué que notre étonnement sur l'absence effective de sa famille ne semblait choquer personne.

Six mois, c'est peu de temps pour pénétrer les dispositifs complexes de l'aide sociale, pour rencontrer tous les cas de figure de la pauvreté et les cerner, pour faire tomber certains préjugés liés à la pertinence d'un regard africain qui ne soit ni trop admiratif, ni indifférent.

Nous avons appris à vivre, au-delà des différences climatiques, avec des personnes différentes, dans les villes et dans les campagnes de l'Yonne, dans la réalité française, avec nos réflexes d'Africains.

Notre mode d'investigation a été une sorte d'observation participante, avec les instituts ou les associations qui ont bien voulu nous informer sur leurs actions et nous permettre de nous y joindre.

Ainsi, nous avons assisté à des permanences dans les centres sociaux, à des rencontres entre différents partenaires sociaux, et effectué des visites dans des familles en difficultés.

Si ces enquêtes guidées ont été d'une grande richesse, nos rencontres informelles ont encore enrichi notre questionnement quant à l'opinion et à l'appréciation des bénéficiaires ou non de l'aide sociale.

Nous essaierons, dans la présente réflexion, d'exposer dans un premier temps les multiples actions en faveur des personnes en difficultés en France, avant d'analyser les inadéquations que nous avons pu observer du fait de notre recul par rapport à une réalité sociale étrangère.

Ensuite, à partir de nos expériences propres dans nos pays d'origine, et des différentes situations existant ici, nous avancerons des propositions sur le travail social comme forme d'éducation et d'émancipation avec les atouts réels déjà présents.

## **II. LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTION OU D'AIDE**

En France, les acquis sociaux sont considérables. Et lorsqu'on parle d'aide sociale, c'est toute une palette de formes d'intervention allant des allocations financières ou matérielles, à la plus simple information sur les droits sociaux.

Les institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), ou les Directions Départementales de la Solidarité (DDS), ou encore les Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS), sont les principaux intervenants pour cette action.

Mais vues l'ampleur et la massification de la pauvreté, des associations se sont créées pour faire face à ce problème et tenter de le résorber.

### **a) L'AIDE FINANCIERE ET MATERIELLE**

Seize allocations sont financées ou gérées par la CAF. Elles sont applicables avant la naissance, dès le 5<sup>e</sup> mois de grossesse. Ces allocations constituent une participation de la société pour l'éducation, le soutien familial, le logement, ou l'aide aux handicapés.

Si la prise en compte des ressources n'est pas absolue, la faiblesse des revenus est un critère important dans le calcul et l'obtention de ces prestations.

A côté des CAF et MSA, les CCAS ont une action locale plus ciblée sur les populations de la commune ayant de faibles ressources.

C'est l'aide sociale légale, dont l'esprit est moins un secours financier direct qu'une mise en œuvre de moyens nécessaires à la vie dans la société française.

Les municipalités peuvent ainsi assurer aux individus ou familles pauvres des formes de prise en charge qui permettent l'épanouissement de l'enfant, des malades ou des personnes âgées.

En effet, l'aide médicale, hospitalière ou à domicile, l'hébergement dans des foyers, l'aide ménagère, sont les principales actions relevant des CCAS.

La Commune, pour son action, doit être en collaboration avec le Département et l'Etat, à qui elle transmet, après enquête, le dossier de demande d'aide sociale.

D'un autre côté, avec les associations locales, la commune peut développer des services comme les crèches, haltes-garderies, ou asiles de nuit.

Les DSD (Direction de Solidarité Départementale) et DDASS (Direction Départementale à l'Action Sociale), représentant l'Etat, participent à l'Action Sociale globale, par des Revenus Minimum d'Insertion (RMI), et aussi en intervenant directement avec leurs salariés.

Ainsi, dans le département de l'Yonne, cinq circonscriptions d'action sociale relèvent de la DSD, deux de la CAF, et une de la DDASS.

Si l'action de ces institutions est large et diversifiée, celle des Mutualités Sociales Agricoles (MSA) et Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) est spécialisée.

En effet, la MSA représente pour les agriculteurs ce que la CAF est pour les salariés du régime général. Elle se spécialise dans les prestations, mais son service social n'assure pas de suivi familial.

Quant à la CPAM, elle relève de la Sécurité Sociale, et peut ainsi accorder des secours financiers à ses assurés en difficultés.

L'aide financière ou matérielle aux personnes en difficultés, si elle s'est beaucoup développée en France ces dernières années, est bien sûr le fait de la politique sociale des institutions, mais aussi celui des associations.

Celles-ci constituent aujourd'hui, à des degrés divers, des relais ou des organisateurs pour la solidarité avec les nécessiteux.

Les actions des associations se répartissent entre des aides d'urgence, des dons en nature, l'information, et l'accompagnement des pauvres.

Le Secours Catholique et le Secours Populaire sont parmi les organismes non-officiels les plus sollicités dans les aides financières d'urgence.

Mais ce sont surtout les besoins de vie et de survie qu'ils essayent de satisfaire.

Ainsi, les associations recueillent des vêtements ou des aliments pour leur « clientèle ».

On peut dire que, pratiquement, toutes les associations, avec une forte participation de bénévoles, essayent, dans des formes diverses, de répondre aux problèmes de solitude et de précarité des populations.

Leur aide d'urgence est plus un moyen de maintien en vie des individus pour les guider vers des institutions chargées de répondre globalement à leurs handicaps, qu'une simple forme de charité.

Un autre handicap non négligeable est la difficulté d'accès à l'hébergement.

Différentes initiatives sont mises en œuvre, aussi bien de la part des institutions d'Etat que des associations caritatives.

Devant l'éclatement de la famille en France, l'isolement des personnes âgées et la nécessité de protéger les enfants, ainsi que l'amplification du phénomène des « sans-domicile-fixe », l'hébergement est, dans un pays froid, une question de survie.

Des logements sociaux gérés par les HLM, tels que les cités de transit, les foyers ou asiles de jeunes, de femmes battues, de mères célibataires, ou de personnes âgées, ou encore d'errants, sont construits et fonctionnent avec l'appui des associations et des institutions.

Mais contrairement aux logements sociaux dans lesquels les personnes sans ou à faibles ressources peuvent être logées avec une petite participation, les foyers n'offrent qu'un hébergement temporaire, souvent avec des conditions d'habitation assez précises.

On prendra pour exemple le Foyer d'Asile de l'Yonne, qui n'ouvre ses portes qu'en hiver, lorsqu'il fait moins cinq degrés.

Ceux qui n'ont pas de ressources peuvent aussi être admis dans des communautés du type Emmaüs, dont

l'esprit est surtout une vie en commun avec partage des tâches pour le fonctionnement de la communauté. Celle de Monéteau (dans l'Yonne) accueille surtout des sortants de prison, des malades mentaux, des chômeurs, qui acceptent de travailler pour la communauté, et s'assurent un hébergement complet et une petite « rente ».

Les revenus proviennent de subventions et de la vente d'objets récupérés et remis en état.

Bien que l'esprit et le fonctionnement des communautés soient parfois contradictoires (l'individu à la fois dépend de la communauté et est censé apprendre à être autonome) il n'en reste pas moins que ces lieux sont souvent les seuls recours pour certains « marginaux ».

Bien que reconnue d'utilité publique, la communauté de Monéteau reçoit des personnes envoyées par les travailleurs sociaux des institutions et des associations.

La collaboration avec les autres intervenants sociaux (Etat ou entreprises), si elle n'est pas ratifiée ou officialisée, n'en est pas moins réelle.

Ainsi, aider signifie donner des allocations financières ou matérielles, mettre un abri à la disposition d'un pauvre, mais c'est aussi l'assistance à des individus ou à des foyers pour leur gestion budgétaire.

Des conseillères en économie sociale et familiale (CESF) sont formées et travaillent pour des institutions et associations, afin d'apporter une aide plus suivie à une famille dont la principale difficulté relève de la mauvaise gestion des ressources dont elle dispose. Dans les centres sociaux et dans les familles, elles collaborent à la mise sur pied d'un plan de fonctionnement d'un foyer, en essayant de tenir compte des désirs des personnes.

Les CESF sont très sollicitées dans les cas d'illettrisme, cause de non-compréhension des droits et devoirs sociaux.

L'aide dans la gestion du budget familial ne peut bien sûr être efficace sans la prise en compte des autres handicaps déjà existants dans chaque cas.

Face à cette limitation dans l'action des CESF, les services de tutelle des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) essaient de répondre globalement aux familles ou personnes en difficulté.

L'UDAF est une structure qui regroupe, dans l'Yonne, 42 associations familiales. Instituée par le Code la Famille, et budgétisée par l'Etat (0,1 % Prestations Sociales), sa mission s'articule autour des principaux points suivants :

- défendre les intérêts matériels et moraux des familles,

- les représenter auprès des organismes publics,
- et gérer les intérêts de la famille.

Sa vocation de vie associative en fait un lieu d'information, de conseil et de prestation de services.

Mais c'est surtout son action de tutelle qui a suscité notre intérêt.

En effet, l'UDAF assure la « tutelle aux prestations familiales » sur ordonnance du Juge des Enfants, et du Juge d'Instance.

Elle intervient après signalement (qui peut émaner d'une assistante sociale, de la DDASS ou d'un autre service spécialisé).

Les familles aussi peuvent directement demander la mesure de tutelle (25 % des cas).

Quant aux motifs de mise sous tutelle, ils sont dans la plupart des cas liés à l'endettement des familles (76,5 %), à une prise en compte de l'intérêt des enfants, à un problème de logement ou à une mauvaise utilisation des prestations familiales.

Hormis ces difficultés résultant d'une incapacité de gestion financière, l'instabilité relationnelle ou professionnelle, et aussi l'alcoolisme dans une famille, sont souvent des motifs d'ordonnance de tutelle.

Dans une enquête menée en 1985, l'UDAF relève que, si les motifs de tutelle restent les mêmes, la population « clientèle » s'est considérablement rajeunie, avec moins d'enfants, dans des conditions d'habitation et d'équipement raisonnables.

Gérer les ressources, éponger les dettes en plaidant auprès des banques et pouvoirs publics la cause de ces familles en situation de précarité pour une mesure de tutelle non éternelle est la grande tâche de cette association.

Mais elle ne perd pas de vue que 200 familles par an constituent une tranche de population essentiellement marquée par leur instabilité professionnelle ou relationnelle, ce qui les marginalise de fait.

#### b) L'AIDE SOCIALE EN FRANCE

Nous l'avons vu, elle est multiforme.

Seulement, il faut constater que, si les institutions et associations interviennent, c'est souvent auprès d'adultes ou de familles dont les ressources sont insuffisantes, voire inexistantes.

Nous accorderons un regard particulier au Revenu Minimum d'Insertion, car non seulement c'est la dernière

mesure initiée par l'Etat français en faveur des démunis, mais aussi parce que nous avons pu suivre sa mise en place sur le terrain avec nos partenaires dans l'Yonne.

Comme son nom l'indique, il assure un minimum financier aux personnes ou familles ayant des ressources de moins de deux mille francs par mois.

L'essentiel du RMI réside dans le fait qu'il donne aux pauvres un peu de ressources, une couverture sociale, et dans certains cas, une aide au logement ; mais il s'agit surtout du premier contrat d'aide financière qui tire son fondement d'une logique d'insertion sociale.

Depuis le 15 décembre 1988, le droit au RMI est ouvert à toute personne résidant en France (et, pour les étrangers résidant en France depuis 3 ans et en situation régulière) et âgée de plus de 25 ans.

Cette allocation tient compte de manière différentielle des autres prestations sociales, à l'exception de celles qui ont un caractère spécifique (ex : aide au logement).

En fonction du contrat d'insertion, le RMI a une durée de trois mois à un an, suivant l'évolution de la situation du bénéficiaire.

Ainsi, des Commissions Locales d'Insertion (CLI) sont tenues d'élaborer, avec le demandeur, un projet

d'insertion qui, à terme, devra être pour ce dernier l'instrument fondamental de sa réadaptation économique et sociale.

Le traitement d'une demande d'allocation de RMI est assuré, dans l'ordre, par les CCAS, les associations agréées ou le Service Social Polyvalent de la résidence du demandeur, qui transmettent aux CAF ou MSA pour une préliquidation après examen du dossier remis ensuite à la DDASS, pour la décision finale du Préfet.

L'accord ou le rejet préfectoral est notifié aux organismes payeurs chargés de recontacter les partenaires opérant sur les lieux de résidence du demandeur.

Au 31 janvier 1989, c'est-à-dire deux mois après le vote de la loi pour le RMI, les circonscriptions d'action sociale d'Auxerre et de Senlis relevant de la CAF totalisaient 273 dossiers RMI, dont 56 seulement instruits par leur Service Social.

L'originalité du RMI tient aussi au fait qu'il prend en charge ceux qui ont toujours échappé aux institutions, tels que les « Sans Domicile Fixe » (SDF).

Le problème de leur instabilité est contourné par le fait que le Préfet peut agréer des organismes à servir de domiciliation aux SDF demandeurs du RMI.

Au début, cette mesure, qui n'est octroyée qu'aux démunis de manière générale, était souvent inapplicable aux agriculteurs en difficulté, vu que la terre, même improductive, est considérée comme un capital.

Heureusement, depuis le mois de mai 1989, des mesures particulières ont été prises pour le monde agricole, en prenant en considération non plus le nombre d'hectares exploité, mais le revenu réel.

Il nous semblait, d'ailleurs, après un séjour dans le milieu rural, que peu de demandeurs de RMI avaient été enregistrés par la Mutualité Sociale Agricole.

Le coût de la mesure RMI, évalué pour une année, nous a paru fabuleux : 9 milliards et 12 millions de francs !

### **III. PROTECTION DE L'ENFANCE**

Au cours des dix dernières années, les questions qui touchent à l'enfance ont fait l'objet d'une préoccupation accrue.

Victimes de sévices (sexuels, physiques, psychologiques, moraux), maltraités ou exploités, les enfants, et

notamment la reconnaissance et la protection de leurs droits, constituent un enjeu de taille, aussi bien pour les pouvoirs publics que pour l'opinion publique.

Par souci de clarté, nous distinguerons pour ce travail trois catégories d'interventions :

- les placements,
- les mesures préventives,
- l'information et la sensibilisation.

#### a) LES PLACEMENTS

Ils font suite à une décision de Justice (juridiction pour mineurs) et consistent à transférer l'enfant d'un milieu pathogène à un autre milieu, plus apte à assurer la protection et la sauvegarde de sa santé, son éducation et sa sécurité.

Qu'il soit en milieu institutionnel ou dans une famille d'accueil, le placement appelle la collaboration étroite des travailleurs sociaux et des juridictions compétentes.

Si, dans bien des cas, le placement constitue un passage obligé, ses conséquences, surtout en milieu institutionnel, appellent de sérieuses réserves.

Aujourd'hui, il est suffisamment établi que les internats, en ce qu'ils ne reflètent pas les conditions réelles dans lesquelles devront retourner les pensionnaires, restent artificiels et n'offrent pas de solutions durables.

Par ailleurs, le coût matériel et financier des internats est très élevé, et sans commune mesure avec les résultats obtenus.

Sous ce rapport, le placement dans des familles d'accueil est certainement avantageux. Toutefois, il faut noter là aussi des difficultés qui, si elles ne sont pas prises en compte, compromettent la formule.

Le profil et la motivation de la famille d'accueil nous semblent déterminants.

Celle-ci présente-t-elle suffisamment de ressort moral, affectif, matériel, pour admettre en son sein un enfant ?

La décision de placer tel enfant dans telle famille est prise par qui ?

Selon les réponses apportées à ces questions, on peut se retrouver devant des cas de figure très différents ; nous en citerons un, qui, sans être typique, illustre bien les travers qui peuvent résulter d'un mauvais choix au moment du placement.

En Puisaye, nous avons relevé un cas de placement où, d'une part les tuteurs sont terrorisés par « leur enfant » (devenu très grand) qui les trouve « radins » et peu attentifs à ses besoins d'épanouissement (habillement, équipement, loisirs) ; en outre, l'enfant ne cesse d'entendre les parents adoptifs se plaindre : « nous avons fait erreur, nous aurions dû prendre tel autre qui est plus sympathique ».

D'autre part, l'enfant, du fait d'un écart d'âges trop important avec les tuteurs, vit péniblement un conflit de générations très vif, surtout lorsqu'il s'agit de définir l'ordre des priorités dans l'affectation des revenus ; quand les parents privilégient l'accession à la propriété et relèguent tout le reste au second plan, le garçon se donne des objectifs plus immédiats, et « veut ressembler à tous les autres ».

D'autres difficultés, de taille elles aussi, sont liées à la nature de la famille d'origine des mineurs :

- A-t-elle existé, ou existe-t-elle encore ?
- Offre-t-elle des possibilités de retour à l'enfant, à moyen ou long terme ?
- Comment vit-elle le placement de l'enfant ?

Dans des cas limites, le placement a surtout permis à la famille d'origine de se décharger de ses obligations pour s'aménager une plus large plage de temps libre ; le fait en soi est assez caractéristique, et justifie à lui seul un placement ; mais ne pourrait-on pas assortir la mesure de contraintes financières et matérielles pour décourager de tels abus ?

Au-delà des familles directement impliquées dans le placement, un travail de sensibilisation de l'opinion publique nous semble nécessaire pour éviter que les enfants placés soient presque comme des « êtres à part ». Faute de quoi le placement continuera d'être ce boulet au pied qu'on traîne toute sa vie. Les expressions « il a été un enfant de la DDASS » ou « j'ai été un enfant de la DDASS » véhiculent encore une forte charge d'amertume et d'images peu valorisantes.

Le mal une fois commis, et quand la mesure de placement devient inévitable, la tâche des travailleurs sociaux n'en est que plus complexe ; le taux de réussite, aussi faible soit-il, n'en est pas moins réconfortant.

Il montre toutefois que l'intervention doit se situer en amont, c'est-à-dire sur le terrain de la prévention. Il s'agit d'intervenir sur un plan plus global et de prendre en compte les causes qui sont à la base du mal.

Des institutions et des associations de plus en plus nombreuses s'inscrivent dans cette perspective, et conduisent, dans des domaines très variés, des expériences significatives.

La recherche et la sauvegarde de l'emploi, la formation et la lutte contre l'illétrisme, l'information et la sensibilisation relèvent de la prévention.

Nous les aborderons plus loin. Nous insisterons ici sur les aspects qui touchent plus directement à l'enfance.

Les travailleurs sociaux et les mouvements associatifs déploient des initiatives remarquables dans le domaine de la gestion de l'espace urbain, pour corriger les effets pervers des politiques en cours, obtenir leur modification et expérimenter des formules plus adaptées à la spécificité et aux besoins des enfants.

Leur affecter plus d'espace, leur aménager des infrastructures appropriées à leur représentation du monde, en un mot, construire la ville « avec les enfants », et non « malgré les enfants » sont des lieux communs, dont la matérialisation ne va pas sans une mobilisation appropriée.

En matière d'habitat, d'équipements collectifs, d'architecture, etc., le choix des matériaux, la

détermination des dimensions, constituent des domaines où les enfants sont laissés pour compte.

A ce sujet, l'Association pour la Petite Enfance, en réalisant une « maison géante », c'est-à-dire une maison et tout son mobilier rapportés à la vision des enfants, illustre parfaitement les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Ces efforts d'innovation concernent aussi les jeux et loisirs.

L'hygiène, la santé, la sécurité des enfants, font l'objet d'une plus grande attention grâce à une meilleure qualité des prestations aux niveaux des Haltes-Garderies, des Jardins d'Enfants, des Crèches, de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), et autres services spécialisés.

Dans le même ordre d'idées, les mesures de tutelle (émanant de l'UDAF ou d'autres délégués agréés) témoignent du souci de la sauvegarde des intérêts des enfants.

A ces mesures plus centrées sur l'enfant, s'ajoutent d'autres qui touchent plutôt la sphère familiale.

#### b) LES ACTIONS AUTOUR DE L'EMPLOI

Quatre volets essentiels :

- la mise en place de pré-requis à l'emploi,
- les formations qualifiantes,
- la recherche et la sauvegarde de l'emploi,
- la recherche ou la conquête de marchés.

Pour les marginaux et les chômeurs de longue durée, l'accès à l'emploi passe par l'apprentissage des règles du jeu : un code de présentation et de comportement sans lequel tout effort est presque vain.

Outre la foi dans le travail (ce n'est pas toujours évident), le demandeur doit avoir un certain « look » (habillement, coiffure, démarche, langage...), réguler sa vie selon certains horaires (coucher, réveil), toutes choses qui déterminent l'accès ou le maintien à un poste de travail.

Nombre de travailleurs sociaux, après la motivation de leur « client », le dirigent vers le Secours Catholique ou le Secours Populaire pour améliorer sa garde-robe, afin que le jour « J », le postulant se présente « comme il faut » à un employeur potentiel.

Une fois ce tournant négocié, se pose alors avec acuité le problème de la qualification professionnelle.

Avant comme en cours d'emploi, des expériences tentent d'y remédier par ce que nous appelons des « formations qualifiantes ».

Dans la phase de pré-emploi, il s'agit, par des stages qui eux-mêmes doivent tenir compte de la spécificité des bénéficiaires (inadaptation aux systèmes classiques de formation ; besoins de soutiens financiers et matériels urgents...) de mettre en place des savoir-faire qui préparent à l'accès à l'emploi.

Dans ce domaine, l'ANPE, en partenariat avec des services spécialisés, propose une gamme d'interventions.

Les TUC (travaux d'utilité collective), les SIVP (Stages d'Initiation à la Vie Professionnelle) et autres formules, ont le mérite de s'attaquer au problème ; toutefois, leur mise en route comporte des travers, dont trois nous semblent très préoccupants :

- l'accès à un emploi est une chose ; l'exercice d'un emploi valorisant en est une autre. Le danger à ce
- niveau est de considérer les stagiaires (TUC par exemple) comme des bons à rien, et de les affecter à des tâches qui ne leur permettent pas d'acquérir des savoir-faire qui les prépareraient à l'emploi.

- Un autre problème réside dans l'exploitation des stagiaires du fait qu'ils sont pratiquement désarmés face à l'employeur. La tentation est forte, dans nombre d'entreprises, d'imposer aux stagiaires un surplus de travail qui n'est presque jamais rémunéré.
- Dans certains cas, des stagiaires TUC ont révélé des compétences très solides (secrétariat, informatique...), mais ils ne peuvent, au terme de leur stage, postuler à des postes qui correspondent à leurs aptitudes réelles ; il est exigé d'eux des références que les appréciations, même positives, du maître de stage, ne peuvent remplacer : « il n'était qu'un TUC ».

Sur ce point, certaines associations sont catégoriques : « le travail existe en quantité suffisante pour employer toute la population » ; partant de cette conviction, elles procèdent à une prospection systématique, regroupent les chômeurs et proposent leurs prestations à des entreprises de la place.

L'Association « Renouer » s'inscrit dans ce créneau, tout en évitant de concurrencer les agences de travail intérimaire.

Des expériences plus limitées s'inscrivent dans la même perspective, et tentent de s'investir dans le secteur des « petits métiers ».

En dehors du rôle de l'Etat et des Associations, il nous semble important de souligner l'action ponctuelle mais très efficace de groupes informels. Pétitions, marches, grèves, et diverses formes de pressions sont organisées sporadiquement pour soutenir des revendications, dénoncer des atteintes aux droits des personnes, ou simplement pour attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics, sur des situations très variées.

Ces interventions ponctuelles débouchent souvent sur la création d'associations ou de mouvements plus ou moins durables.

Entrent dans cette catégorie : l'association contre le racisme, l'association pour la défense de l'enfance, l'association pour la protection de l'environnement, le groupe BP 5000...

Signalons que durant le dernier trimestre de l'année 1988, une modification de garde concernant un enfant maltraité a donné lieu à une forte mobilisation où les femmes d'Auxerre ont joué un rôle remarquable.

Par ailleurs, le « Forum de la Petite Enfance » organisé en janvier 1989 (par l'Association pour la Petite Enfance) a révélé un vif intérêt de la population pour cette question.

Au-delà de ces aspects très ponctuels, la mobilisation des populations et leur implication réelles se vérifient aussi dans un domaine aussi complexe que la lutte contre la désertification :

« Des gares, des entreprises, des écoles ferment leurs portes : des exploitations agricoles périclitent ; les campagnes se vident de leurs jeunes ». Ce constat dramatique d'un agriculteur illustre bien la situation des campagnes, notamment de la Puisaye.

Il faut toutefois noter que, faisant pendant à ces propos pleins d'amertume, se développe en Puisaye un remarquable effort d'imagination et d'initiative pour juguler le mal.

Dans le domaine de la formation, les MFR offrent un exemple de ce que doit être une formation qui se veut véritable levier pour le développement local.

Sur un plan plus général, le Groupe de Recherche pour l'Emploi en Puisaye (GREP), grâce à une vue prospective, suscite et accompagne des initiatives de développement local.

On peut inscrire dans ce créneau l'action des Frères missionnaires des campagnes, le Comité de Développement de la Puisaye, le MJCR, l'ADMR...

A une échelle plus réduite, l'association de Pourrain prend en charge des actions d'animation et de développement de cette localité ; entre autres, elle accorde une attention particulière au lien social, et déploie beaucoup d'efforts pour l'intégration et l'harmonie entre les différents groupes sociaux.

## **IV. LA « GESTION » DE LA PAUVRETE**

### **a) L'ETIQUETAGE ET LE REPERTOIRE**

Nous appelons « étiquetage et répertoire » tous ces procédés administratifs dont les organismes sociaux se servent pour dénombrer et classer les individus ou les familles qu'ils appellent leurs clients.

Il est vrai que la technique et l'informatique, très avancées en France, sont des procédés utiles à la gestion.

Mais la nature des problèmes de la pauvreté nécessite-t-elle une gestion aussi rigoureuse, qui fait des personnes des profils-types, ou des critères sortis de calculs techniques ?

Ce procédé nous semble certes utile, mais peut constituer un frein pour une intervention directe et efficace.

Nous avons observé cet exemple lorsqu'un jeune, issu d'une famille de classe moyenne, et désirant arrêter son « petit boulot » pour poursuivre des études, est venu demander une aide pour les jeunes en difficulté.

Le premier réflexe du travailleur social a été de voir dans quelle mesure il répondait aux critères d'attribution.

Mais comme il n'était pas issu d'une famille pauvre, la principale caractéristique faisait défaut, et tous les

renseignements sur le jeune et sa famille ont été pris pour voir dans quelles mesures la commission pourrait statuer sur son profil !

Il aurait fallu à ce jeune quitter la maison familiale, et le déclarer, pour être considéré en « réelle » situation de difficulté.

Ce besoin de création de « grille de vie », où les individus sont soigneusement rangés peut créer une antinomie qui rend, dans certains cas, les intervenants de terrain impuissants.

La multiplicité des structures, le caractère des approches, la nature des prestations, et les modalités de fonctionnement des dispositifs soulèvent des questions de contenus et d'orientation du travail social dans son ensemble.

S'agit-il, à travers les interventions, de mettre en œuvre des solutions alternatives, ou tente-t-on seulement de contenir le mal dans des limites compatibles avec le fonctionnement d'une machine économique et sociale qui, par essence, est génératrice d'exclusion et de précarité ?

Tout d'abord, les indicateurs par lesquels on apprécie les manques reflètent beaucoup plus les préoccupations de catégories sociales autres que celles directement concernées.

S'agissant de logement, ou plus globalement de l'occupation et de la gestion de l'espace urbain, par exemple (il est vrai que les raisons souvent évoquées, telles que la sécurité, l'hygiène, le confort, sont réelles), aux attentes de qui les politiques mises en place ont-elles répondu ?

En créant la Cité du Buisson à Sens, ou celle du Moulin à Auxerre, a-t-on fait plus que dégager des espaces et parquer ensemble tous les « marginaux » de la ville ?

« Au début, mes parents et moi vivions dans une cave, qu'une âme charitable avait mise à notre disposition ; l'hiver nous gelions pratiquement, mais nous étions dignes et pouvions compter sur la solidarité de nos voisins, à qui nous fournissions en retour un certain nombre de services. Nous ne connaissions ni la violence, ni la prostitution ni le vol ; toutes ces choses qui, à la cité du Buisson, rythment notre vie quotidienne. »

Le témoignage de cette dame n'est pas un cas isolé, et fait réfléchir sur une certaine violence.

La réhabilitation de certains quartiers (la ZUP d'Auxerre par exemple) se traduira peut-être par une amélioration du cadre de vie ; mais combien de réseaux de solidarité vont voler en éclats du fait du départ inévitable des familles

incapables de faire face à la hausse des loyers qui s'ensuivra ?

Loin de nous l'idée de légitimer des situations dont les effets dégradants ne nous échappent pas.

Nous voulons seulement affirmer clairement la nécessité de placer au centre de toute tentative de solution les préoccupations des populations concernées au premier chef.

C'est de ce point de vue que nous examinons la multiplicité des structures qui, elles aussi, nous semblent inadaptées à plusieurs égards.

A chaque fois qu'un manque (un dysfonctionnement) se fait jour, touche des proportions plus larges de la population, il porte des germes de subversion et de perturbation.

Ce qui, en fait, n'est qu'un symptôme, est élevé au rang de cause.

Une structure est créée, et avec elle un corps de travailleurs sociaux spécialisés.

Le tout est monté et mis en œuvre selon un mode qui relève beaucoup plus d'un souci de contrôle et de régulation que d'une volonté réelle de juguler le mal.

A la limite, des velléités de changement et d'innovation sont récupérées et canalisées sur « des sentiers du moindre mal ».

Ces interventions affirment et confortent la toute-puissance de l'Etat et de ses localités ou régions, niant et dévoyant du même coup l'esprit d'initiative et le potentiel innovateur des populations concernées.

L'examen des approches apporte un meilleur éclairage sur la vocation des institutions.

A ce niveau, il nous semble opportun d'insister sur la perspective négative et l'atomisation de la « clientèle ».

En premier lieu, la personne (ou le groupe) est repérée, identifiée, et répertoriée, sur la base de ses manques :

- ce qu'elle ne sait pas faire : lire et écrire par exemple,
- ce qu'elle ne peut pas : se repérer dans le labyrinthe juridico-administratif,
- ce qu'elle n'a pas : emploi, logement, santé.

Il est rarement fait mention de ses potentialités :

- systèmes et réseaux de solidarité,
- potentiel d'innovation,
- possibilités techniques et professionnelles,
- environnement physique, social, culturel.

Cette optique réductionniste appréhende le « client » sous des angles peu valorisants.

La relation travailleur social-client est de ce fait fortement biaisée, voire frustrante, pour l'un des protagonistes, tenu de « se déshabiller » et d'excuser ses manques et handicaps.

#### b) LA RELATION SOCIALE BIAISEE

L'« esprit de guichet » et l'atmosphère dans lesquels se déroule ce commerce portent à son comble le désarroi du « client ».

Dans nombre de cas, la rencontre d'un travailleur social est une épreuve redoutable et donne lieu à un vrai jeu de cache-cache.

Il nous a semblé, devant le constat d'échec de certaines tentatives de regroupement des populations, que l'explication possible, loin d'être un désintéressement gratuit imputable à ces personnes concernées, résiderait plutôt dans une façon de réagir lorsque le travailleur social est perçu comme un « étranger » qui vient apporter la solution.

Pourquoi ?

Nous n'avons jamais compris la réaction de certains « professionnels du social » qui trouvaient absurde que

nous leur demandions s'ils habitent ou ont habité leur secteur d'intervention : « Vous vous rendez compte, on n'aurait plus de vie à soi, on serait tout le temps dérangé ».

Alors on préfère parcourir des dizaines de kilomètres pour visiter des personnes avec lesquelles on ne partage rien, dont on ignore tout et, par conséquent, il faut travailler beaucoup pour « tout » savoir d'eux.

Issus de pays où la relation sociale est le fil conducteur de la vie de l'individu, nous nous sommes demandés s'il n'était pas illusoire de cultiver cette séparation entre la vie privée et la vie professionnelle sur le plan géographique.

Tout se passe comme si le professionnel avait un rôle ponctuel à jouer dans un drame qui ne le concerne pas.

C'est souvent le cas des plus jeunes, inexpérimentés, ayant comme seul instrument les cours théoriques des écoles et les classifications négatives établies.

Nous avons constaté que la relation de confiance s'établissait mieux entre les bénévoles ou professionnels des associations et les demandeurs.

Est-ce du fait d'une certaine pudeur véhiculée par les associations, qui par essence sont ouvertes ?

Il est vrai aussi que les demandeurs, qui ne sont pas libres de choisir la personne à laquelle ils ont affaire dans une

institution, peuvent avoir des réactions de méfiance ou même de rejet.

Nous prendrons pour exemple le cas d'un sans-domicile-fixe (SDF) qui s'est retrouvé à Saint-Florentin en tant que demandeur du RMI.

Avec l'Educateur du Centre Social, il réussit à établir une demande qui devait, par la suite, le faire bénéficier de ce revenu.

Mais, entre temps, le Service Social se saisit du dossier qui relevait de la compétence des assistantes sociales du secteur.

Ce SDF, qui avait noué une relation de confiance spontanée avec l'éducateur, s'est vu tout à coup dans le collimateur des institutions qu'il a toujours essayé d'éviter.

Ce demandeur n'a plus trouvé d'intérêt à se fixer dans cette ville, où il aurait certes un RMI, mais aussi un statut de bénéficiaire d'aide.

Cet exemple traduit le dysfonctionnement entre les règles d'application et le terrain concret.

Un SDF ne se fixe pas parce qu'il a un Revenu Minimum qui lui est proposé. Comme tout être humain, il trouve un intérêt à rester dans une localité parce qu'il juge qu'il a des possibilités d'y être considéré.

## V. INITIATIVES DE SOLIDARITE

Jusque-là, nous avons plutôt abordé les réponses institutionnelles : certaines d'entre elles s'appuient sur les demandes des populations concernées, et par ce biais tentent de les organiser pour les amener à se prendre en charge.

A la Cité Sainte-Geneviève (ZUP, Auxerre), le Centre Social, mettant à profit des préoccupations exprimées par la clientèle, a monté « la rencontre des 3 âges », pour des excursions, « le coup de pouce » pour l'aide aux devoirs scolaires, etc...

Ces deux associations, en ce qu'elles recherchent des solutions en mobilisant le potentiel humain disponible (au sein comme en dehors du quartier), montrent tout le bien-fondé d'une démarche où les bénéficiaires sont également des acteurs de l'amélioration de leur situation.

Dans le même ordre d'idées, la Communauté Emmaüs et le Groupe de Recherche pour l'Emploi en Puisaye (GREP) nous semblent assez significatifs.

La Communauté Emmaüs, sans être représentative de la formule Emmaüs en général, tente par la récupération et le recyclage d'objets usagés – mobiliers, vêtements,... – d'offrir hébergement, nourriture et chaleur affective à une

population souvent marginalisée, isolée, confrontée à de multiples difficultés. Toutefois, son mode de fonctionnement soulève des réserves.

Au regard de la nature de ses membres, dont la plupart manifestent un besoin affectif et relationnel évident, il nous semble paradoxal que cette communauté exclue systématiquement la formation de liens affectifs sélectifs entre ses membres.

Le souci d'une homogénéité et de solidarité à l'échelle du groupe ne peut pas justifier le rejet des « noyaux » considérés abusivement comme une menace à l'esprit communautaire.

Par ailleurs, même si, incontestablement, la communauté Emmaüs apporte une réponse ponctuelle en matière de logement et de nourriture de personnes « marginales », elle présente l'inconvénient – inévitable parfois – de reproduire et de prolonger l'isolement de ses membres, qui survivent en dehors d'une vie sociale véritable.

En ce qu'elle ne se préoccupe pas de rétablir le lien social, la formule Emmaüs court le risque de reconstituer des « ghettos » sans ancrage effectif sur la communauté environnante.

Sous ce rapport, l'Association Familiale Rurale de Puisaye (village de l'Yonne) constitue une référence très significative.<sup>100</sup>

Créée depuis 1942, son objectif est de prévenir l'isolement ou, le cas échéant, de rétablir le lien social. Par des fêtes, des repas collectifs, des visites, l'association cherche à travers des moyens très variés à rapprocher les habitants du village, à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, à rompre l'isolement et le désœuvrement.

La formule associative adoptée confère à l'expérience beaucoup de souplesse et évite en même temps des charges très lourdes (infrastructures, salaires,...). En outre, en partant des préoccupations de ses membres, l'Association de Puisaye présente l'avantage de « coller au quotidien » des populations qui, de ce fait, se sentent concernées et impliquées dans la vie de leur village.

## **VI. QUEL TRAVAIL SOCIAL ? AVEC QUELS PARTENAIRES ?**

Tout au long de cette recherche, nous avons souvent rencontré des acteurs (institutions, associations, particuliers) qui, malgré la diversité des contextes, s'interrogent et se posent la même question :

« Que faire ? Face à la massification et à l'aggravation de la pauvreté et de la précarité, quelles réponses mettre en œuvre ? »

Ce questionnement prolonge un malaise plus discret, mais toujours présent à chaque fois qu'il s'agit de repérer ou de diagnostiquer le mal.

En matière de logement, de nourriture, d'emploi, de formation, etc, où situer la frontière entre « le normal » et les « situations à problème » ?

Les instruments techniques et théoriques avec lesquels on apprécie ces aspects, sans doute très importants, sont-ils appropriés quand il s'agit de cerner des phénomènes qui, par leur essence même, échappent à la quantification ?

Là réside une difficulté qui devrait, faute d'être réglée, conduire à plus de prudence dans le maniement des systèmes de repérage et de classification en vigueur.

Une approche plus centrée sur l'individu, en liaison étroite avec son environnement (physique, culturel, social...) réduirait de manière significative de nombreuses injustices.

La question de savoir quel contenu donner au travail social renvoie elle aussi à la place et au rôle de la « clientèle ».

La finalité du travail social est-elle de fournir des réponses, ou plutôt d'aider les individus et les groupes concernés à mettre en œuvre des solutions adaptées à leur situation ?

Sans vouloir imposer des modèles, des solutions ou des réponses africaines dans ce domaine, nous aimerions citer un exemple de la manière dont les populations ou les groupes concernés, au Sénégal, tentent d'apporter leurs propres solutions, même si elles restent nettement insuffisantes.

La tontine, qui est une forme d'épargne populaire, est un exemple de solidarité bâtie sur les cotisations de chaque

membre de la communauté, pour régler des problèmes de financement ponctuels ou à long terme, qui peuvent aller de la naissance, de la fête, jusqu'au deuil.

Ce système de tontine, qui était un « domaine réservé » des femmes, se généralise en Afrique, en prenant de plus en plus une signification économique en termes d'urgence : dans les quartiers populaires de Dakar, dont la Médina, les populations mettent en place des formes de solidarité inspirées de la tontine.

Ici, tout est fait pour que les solutions soient adaptées aux situations qui créent problème : une Commission constituée de quelques habitants des concessions des quartiers identifie tous les 15 jours les besoins de chaque famille. A la fin de chaque mois, chacun apporte une contribution en nature (riz, savon, mil, tomates, sucre, vêtements) qui sera redistribuée en fonction des besoins au sein de la communauté.

Dans ce cas de figure, le rôle du travailleur social est beaucoup plus un rôle de régulateur que d'intervenant.

Susciter, soutenir, faciliter et accompagner les initiatives de populations en difficulté nous semble un créneau par lequel le travail social pourrait retrouver un nouveau souffle.

Une telle réactualisation du travail social appelle nécessairement une redistribution des rôles entre les différents partenaires.

Nous avons souvent été frappés par la richesse et la variété des données statistiques presque dans tous les aspects de la vie.

Ceci, pensons-nous, devrait faciliter une analyse très fine des situations, l'identification des tendances et la prévision de certaines difficultés.

En réalité, tout ce capital d'informations ne profite véritablement qu'à la sphère économique qui bénéficie de plans d'ensemble, de programmes d'évolution, où pratiquement rien n'est laissé au hasard.

Le social, quant à lui, est laissé pour compte, il reste à la traîne : « le moment venu », c'est-à-dire quand des producteurs (dont on connaît déjà le nombre) seront éjectés de l'appareil économique (qui l'a prévu), quand des collectivités entières verront leur cadre et leur niveau de vie dégradés (on sait même pourquoi), alors seulement « le social » pourra réagir, voir dans sa batterie de prestations quelle allocation fournir à ces populations victimes de choix faits au-delà de la sphère de compétence des services sociaux.

Il est illusoire, quelle que soit la bonne volonté des employés des institutions chargées d'endiguer la pauvreté, d'espérer de vraies solutions sociales tant que les plans économiques nationaux et locaux gardent la performance (exclusivement économique) comme seule référence essentielle.

Les valeurs humaines, dont la solidarité, doivent quitter le terrain du discours pour marquer les choix politiques et tous les aspects de la vie courante.

Nous nous sommes étonnés qu'il y ait autant de logements dits « sociaux » inoccupés pendant que des populations défavorisées se bousculent aux portes des foyers d'asile, dont les places sont limitées.

De surcroît, l'accessibilité dépend d'une norme (température descendue à  $-5^{\circ}\text{C}$ ) fixée on ne sait comment, ni pour quelle raison.

Alors qu'en Afrique, l'Etat et la société demeurent deux réalités très différentes, en France les deux se confondent presque, en ce sens qu'ils fonctionnent selon les mêmes principes et les mêmes normes.

En conséquence, quand quelqu'un perd pied dans l'une de ces deux instances, il ne peut atterrir nulle part, car entre les deux il n'existe pas d'espace autonome, une

sorte de « no man's land » où l'on pourrait souffler et « se refaire », reprendre son envol.

Sans pour autant remettre en cause la décentralisation, que nous trouvons très juste dans son principe, l'Etat devrait, sur les grandes questions du domaine social, mettre en œuvre un plan directeur, et veiller à sa traduction en actes, conformément à des orientations où le social ne serait pas seulement un déversoir, mais une dimension essentielle, à laquelle toutes les politiques devraient faire une place privilégiée.

Evidemment, cela renvoie à un choix de société, et un rapport de force entre les différentes composantes de la vie publique.

Pour cette raison, les travailleurs sociaux, les associations et les particuliers ont un rôle essentiel à jouer.

Réduire le travail social à une profession nous semble relever d'un paradoxe : corriger les dysfonctionnements d'un appareil ne peut être conçu sans une attitude critique et dynamique vis-à-vis de celui-ci.

Nous percevons toute l'ambiguïté du statut du travailleur social qui se trouve balloté dans un tourbillon de contradictions : doit-il prendre parti pour les populations

défavorisées, auquel cas il devra bousculer l'appareil et se placer sur un terrain qu'on assimile facilement à la subversion ?

Ou, au contraire, se bornera-t-il à respecter les règles du jeu de son institution, et se confindra-t-il à un rôle d'« orthopédiste » de la société ?

Entre ces 2 pôles, il nous semble qu'il y a place pour un « choix réaliste », où l'initiative des travailleurs sociaux, articulée aux dynamismes internes des populations concernées, peut déboucher sur un partenariat très fructueux.

A notre avis, le travailleur social devrait, dans ce contexte, être un médiateur, un « facilitateur », dont le rôle principal serait de permettre à la clientèle de concevoir, de formuler et de mettre en chantier des initiatives de nature à améliorer ses conditions de vie.

Qu'il s'agisse de logement, d'emploi, de santé, d'éducation ou de formation, l'intervention du travailleur social devra se placer au cœur des préoccupations des populations, prendre en compte leurs besoins et mode de fonctionnement, et tirer profit de tout leur potentiel humain, relationnel et environnemental.

Cela pose, du coup, la nécessité de la réactualisation en ce qui concerne la formation et le recrutement des travailleurs sociaux.

Les programmes et les critères d'évaluation devront intégrer des notions de l'ordre des motivations, de la capacité d'identifier les situations, mais aussi et surtout, d'accompagner et de soutenir les initiatives que les populations mettent en place « pour s'en sortir ».

Dans cet ordre d'idées, le mouvement associatif nous paraît être un partenaire indispensable.

Les associations, en ce qu'elles sont plus souples dans leur fonctionnement, en ce qu'elles sont plus proches des populations, présentent un intérêt à plusieurs niveaux.

En matière de formation, voire de recrutement, des stages dans des associations ou des cadres plus informels nous semblent une mise en situation, non seulement très révélatrice, mais aussi riche en ce qui concerne l'ouverture à de nouvelles démarches et la compréhension et la familiarisation avec la réalité de terrain.

Dans des cas où nous devons nous rendre dans des « quartiers chauds », ou seulement réputés comme tels, nombre de nos collaborateurs ont évoqué des

précautions qui, en réalité, ne correspondaient qu'à leurs propres appréhensions et préjugés.

Dans les faits, les populations concernées ont fait preuve d'une large ouverture d'esprit poursuivant les contacts au-delà de ce que pouvaient imaginer nos prévoyants guides.

Rompre avec des schémas périmés et, dans le feu de la pratique, se forger une représentation plus proche de la situation réelle des populations démunies, est un minimum sans lequel le travailleur social risque d'être une caisse de résonance de clichés sans aucun rapport avec la réalité.

Par ailleurs, pour des raisons psychologiques, et même financières, le recours au mouvement associatif mérite une plus grande attention.

S'il est vrai que la tendance à la facilité pousse certaines personnes à baisser les bras et à emprunter les pistes du moindre effort, la généralisation à ce niveau est à coup sûr abusive.

Beaucoup de personnes démunies gardent un sens très élevé de la pudeur et de la dignité, préférant même renoncer à toute forme d'assistance dès lors que celle-ci

passer par le renoncement à des valeurs telles que la vie privée et le respect de leur choix de vie.

« Je ne leur pose pas de questions ; pourquoi eux se donnent-ils le droit de “me déshabiller” avant de me fournir une aide ? »

C'est une plainte qui revient très souvent et justifie dans une large mesure la réticence et la gêne de se rendre aux guichets de certains services sociaux.

Là, les associations, parce que moins astreintes à des contrôles administratifs, peuvent apporter un concours appréciable.

En termes de coûts aussi, les associations recherchent une réponse moins onéreuse.

En examinant le rapport d'activités de certaines institutions, on ne peut pas manquer de s'interroger sur le très grand fossé qui existe entre, d'une part, les dépenses de fonctionnement, et, d'autre part, le pourcentage réellement affecté aux interventions au niveau des populations.

C'est comme si, pour transmettre 10 F aux bénéficiaires d'aide, il fallait dépenser 90 F pour des charges de toutes sortes.

Une telle machine tourne pour qui, en définitive ?

Loin de nous l'idée de nier le rôle des institutions, que nous trouvons indispensable ; nous voulons seulement pointer la nécessité qui existe de mettre en place, ou de tirer avantage, de formules plus simples et moins coûteuses.

Au-delà des institutions, la remarque reste valable pour des associations qui fonctionnent sur un mode identique au leur.

Par ailleurs, du fait que les associations s'imposent de plus en plus comme le canal privilégié par lequel les particuliers expriment leur solidarité aux populations défavorisées, il y a là un travers qui mérite d'être relevé.

Le devoir de solidarité, qui devrait être vécu au quotidien, sans truchement, est de plus en plus biaisé ; c'est comme si les particuliers se dépouillaient de cette valeur humaine, qui devient de ce fait déléguée aux associations, jugées plus aptes à l'assumer.

Le voisin de pallier vit-il dans la misère ? Arrive-t-il à manger ? A se vêtir ? A se chauffer ? A se déplacer, ou simplement à satisfaire son besoin de communiquer ?

On ne s'en soucie pas ! Cela ne nous regarde pas !

On préfère, ou on trouve plus simple de, parcourir de longues distances pour remettre chèques et dons de toutes sortes (y compris de son temps libre) à des associations dont on dit qu'« elles sont faites pour ça ».

Le recours à l'Etat, ou l'Etat tout court et les associations, ne se justifient que parce que, historiquement, la chaîne de solidarité s'est rompue quelque part ; la solution ne devrait pas être cherchée au niveau de ces instances.

Aussi utopique que cela puisse paraître dans le contexte actuel, la solidarité devrait être recentrée sur le terrain du quotidien ; une culture fondée sur la solidarité parce que plaçant au centre de ses préoccupations la personne, doit être souhaitée, appelée et confortée.

Paradoxalement, l'Etat et ses diverses instances ont là un rôle à jouer.

Les médias, notamment, peuvent constituer un relais précieux en jouant (ce qu'ils sont loin de faire) la carte de la confiance en l'autre.

Nous nous arrêterons ici sur une anecdote révélatrice d'une monstrueuse défiance à l'égard de l'autre.

Dans une période où tout le monde s'indignait à juste titre d'une vague d'agressions sur les enfants, des médias n'ont trouvé pour parade que monter toute une campagne fondée sur des réflexes sécuritaires :

« A la sortie de l'école, si une personne que vous ne connaissez pas vous aborde, appelez le policier ! Restez devant la porte de l'école, et ne bougez pas jusqu'à l'arrivée de papa ou maman ! »

Dans le même temps, des voisins se sont concertés, et, à tour de rôle, selon leur disponibilité, ont organisé la conduite et les déplacements de leurs enfants.

Il est vrai que l'idéologie de la société de consommation a pour fondement l'accumulation de biens et l'affirmation de l'individu.

Mais nous avons observé et vécu des situations qui nous ont convaincus que l'esprit de solidarité et la prise en compte de l'autre existent encore dans tous les secteurs de la population française.

Raisonné en termes de réseaux, d'aspirations véritables, nous semble plus conforme à la demande des populations qui, malgré la diversité des conditions, vivent profondément, et déplorent la rupture ou le dépérissement du lien social.

Alors que les pays sous-développés s'évertuent à copier le modèle de développement occidental, et s'essouffent dans des politiques de rattrapage, dans les pays du Nord,

un courant puissant et profond s'interroge et signale les dysfonctionnements inhérents à un appareil économique, social et culturel où l'homme semble relégué au rang d'instrument.

Au-delà d'une problématique strictement sociale, ne faut-il pas reposer la problématique des rapports Nord-Sud en des termes inter-culturels, sans préjugés de part et d'autre ?



*ANNEXE*

---

*LE PROGRAMME « LEX »  
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE**Gérard Eloy*

*Le fait que les pays dits développés ne soient pas en mesure de faire face aux problèmes de l'exclusion constitue un des scandales de notre temps. Familles en difficulté, chômage, perte de logement, immigration, handicaps de toute sorte représentent le plus souvent des causes d'exclusion entraînant marginalisation, rupture des liens sociaux, perte d'autonomie, etc.*

*Bien que les pays industrialisés aient mis en place des mesures tendant à résoudre certains problèmes, force est de constater que l'assistance, même personnalisée de l'Etat-providence, n'atteint pas toujours les buts recherchés et a parfois tendance à aggraver les situations d'exclusion.*

*La Fondation, consciente de ces problèmes a, dès l'année 1987, soutenu, financièrement un certain nombre d'initiatives de différents ordres.*

*En tout premier lieu, la FPH s'est intéressée aux travaux de l'ALDEA (agence de liaison pour le développement d'une économie alternative), créée fin 1981 et ayant pour objet de soutenir des « démarches alternatives » de création d'entreprises essayant de vivre autrement des rapports humains, d'insérer des exclus, de fabriquer des produits socialement utiles, de contribuer au développement local. Son premier axe de travail a concerné la mise en place d'une « banque alternative » avec l'idée que les banques traditionnelles avaient du mal à soutenir des démarches alternatives de création d'entreprises.*

*D'où la naissance de Garrigue, Société anonyme à capital variable, société de capital risque fondée en juillet 1985, à l'initiative de l'ALDEA et de la Fédération des Cigales.*

*Garrigue n'est pas une société classique de capital risque destinée à produire de la plus-value mais une société prenant des participations de capital dans des sociétés de type alternatif.*

*Garrigue veut être un instrument permettant de contourner l'obstacle de la distance sociale entre la banque traditionnelle et l'entrepreneur. Les sociétés dans lesquelles Garrigue a investi vont de la société de conseil en urbanisme à la location de véhicules d'occasion en passant par une installation de matériel pour le nettoyage industriel, une entreprise artisanale de valorisation de la laine, des services de traiteur et de restauration, etc.*

*Plus récemment, la Fondation a participé à la création de ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique). Cette association a pour but de permettre aux personnes en difficulté (chômeurs, bénéficiaires du RMI) de s'insérer dans la vie économique en mettant au point, de façon expérimentale, un système de crédit adapté à leurs besoins. Elle est bâtie sur le pari que beaucoup de personnes aujourd'hui au chômage ou bénéficiaire du RMI ont dans la tête l'idée d'une activité économique qu'elles seraient capables de monter elles-mêmes si elles avaient accès au crédit et si elles bénéficiaient d'un appui adapté à leurs besoins.*

*L'ADIE propose aux personnes intéressées des prêts d'un montant limité (1 000 à 30 000 francs), le premier prêt ne pouvant dépasser 10 000 francs.*

*Pour demander un prêt, il n'est pas nécessaire d'avoir un apport personnel ni de fournir une garantie bancaire. Il faut avoir un projet en tête, la compétence et la volonté de le réaliser.*

*La recherche-action menée par l'ADIE va actuellement à contre-courant des idées reçues ; la diffusion de la philosophie de base du programme (auto promotion des pauvres à travers la création de leur propre emploi, rendue possible par l'accès au crédit) auprès des services et réseaux avec lesquels l'ADIE est en contact, rendrait le climat plus porteur. Il est également intéressant de noter que la philosophie de l'ADIE est mieux perçue par les représentants des pays ayant une notion assez forte du groupe (Africains, Asiatiques) que par ceux d'un caractère plus individualiste (Européens).*

*C'est à la demande de l'ADIE, qu'une réunion de vingt-cinq personnes a eu lieu le 15 septembre dernier à la FPH autour du professeur Yunus, président de la Grameen Bank, dont le fonctionnement a inspiré l'ADIE.*

*La Fondation suit également les travaux de l'IRFED (institut de recherche et formation éducation et de développement) qui s'intéresse au phénomène de l'immigration sous ses différents aspects : la création d'activités économiques par les immigrés eux-mêmes étant une forme intéressante d'intégration. R. Padrun de l'IRFED vient d'ailleurs d'écrire un livre « Vivre et entreprendre en France » réalisé notamment avec le concours de la FPH.*

*Les travaux menés par l'Inodep dans le cadre de son programme « Regards africains sur la pauvreté en France » par lequel trois experts africains sont venus travailler dans l'Yonne avec les services s'occupant des problèmes de pauvreté sont intéressants car il s'agit là d'un regard du Sud sur des problèmes existant également au Nord.*

*Enfin, la Fondation s'intéresse aux activités de la SIDI (Société d'investissement et de développement international) a été créée le 21 octobre 1983, à l'initiative du CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) et la Fondation s'y intéresse.*

*Cette société anonyme a pour objet de favoriser la coopération avec différents pays étrangers, en s'associant localement à des sociétés ou des coopératives œuvrant dans une perspective de développement économique, y compris celles du secteur informel.*

*La SIDI agit principalement en prenant des prises de participations minoritaires et en soutenant le démarrage et le développement des entreprises en leur apportant l'aide technique, les fonds et garanties nécessaires.*

*Les participations de la SIDI sont effectuées soit, auprès des sociétés de production de biens et de services (investissements directs), soit auprès des sociétés locales d'investissement qui s'engagent elles-mêmes auprès d'entrepreneurs locaux (investissements indirects).*

*La SIDI entreprend donc à l'étranger un travail intéressant qui lui aussi, à sa manière, contribue à la création d'entreprises et donc d'emplois dans les pays en voie de développement.*

*Nombreuses sont d'autres instances qui se préoccupent de ces problèmes d'exclusion. Les actions soutenues depuis 1987 par la Fondation seront autant de repérages qui serviront de base à ce que sera le programme LEX qui a commencé le 12 mai 1989 par une rencontre organisée Avenue Raymond Poincaré entre des partenaires publics et associatifs engagés dans la lutte contre l'exclusion.*

*Cette première rencontre a débouché sur l'élaboration d'un « manifeste » qui fait ressortir les quatre idées suivantes :*

*1) Primauté de la personne : chaque individu a sa valeur propre et doit pouvoir agir sur son destin.*

*2) Pour lutter contre l'exclusion sociale, tout effort doit reposer sur des liens de personne à personne et non sur des procédures ; ne pas faire table rase de la personne et de son réseau de relations ; faciliter l'émergence de dynamiques collectives plus qu'individuelles ; se donner comme objectif la consolidation et le développement des réseaux existants ; permettre l'accès aux modes de vie et de*

*participation dominants dans notre société ; peser sur les modalités et le fonctionnement de la société.*

*3) Les interventions actuelles des collectivités répondent rarement à ces exigences.*

*4) La confrontation et la réflexion entre acteurs de terrain, décideurs et chercheurs doivent se poursuivre.*

*Une des conséquences de cette journée du 12 mai 1989 a été que le président de la Fondation a été chargé par le gouvernement français d'organiser les 18 et 19 décembre 1989, sur le thème du logement, la rencontre des douze ministres européens de l'Équipement et du Logement.*

*A la suite de cette rencontre des ministres, un recueil comportant 150 « fiches de cas » sur les problèmes d'exclusion en Europe a été édité, ainsi qu'un rapport de cette rencontre.*

*Le programme « lutte contre l'exclusion » aura pour but de faciliter l'échange d'expériences concrètes et de soutenir des actions innovantes où les exclus reprennent l'initiative de leur réinsertion.*

*A un premier stade, la Fondation a invité à se rencontrer dans ses locaux les réseaux européens d'associations impliquées dans la lutte contre l'exclusion dans le logement. Cette réunion a eu lieu le 23 octobre 1990.*

*Une deuxième rencontre, les 29 et 30 novembre 1990 porte sur le thème « lutte contre l'exclusion par l'économie ».*

*Les notes qui seront rédigées à l'occasion de ces rencontres seront résumées dans des « fiches documentaires » qui viendront ainsi enrichir le fichier des expériences. Les fiches de présentation d'expériences comprendront les coordonnées des personnes ou institutions, ce qui constituera le réseau d'échange de la FPH.*